



MAIRIE  
DE  
VOLONNE

(04290)

Afférents au C. Municipal... : 19  
En exercice..... : 19  
**PRÉSENTS..... : 06**  
Qui ont pris part à la DCM. : 11  
**Date de la CONVOCATION :**  
**4 juin 2025.**

dcm 05 / 250612

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250612-DCM\_05\_250612-DE

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 12 juin 2025)

L'an deux mille vingt-cinq et le 12 juin, à 18 Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué à l'issue de la réunion du 2 juin qui n'a pu se tenir faute de quorum, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

Conformément à la Loi, le Conseil Municipal délibère quel que soit le nombre de membres présents.

. **PRÉSENTS (06)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, Claude FARGETON, Nathalie BOURRIEL.

. **ABSENTS (13 – 5 Représentés)** : Michel BLASZCZYK (procuration à Claude FARGETON), Christian HERPIN (procuration à Nathalie BOURRIEL), Renée VIARD-SIRI (procuration à Patricia MENA), Jean-François POPIELSKI, Emmanuel MULLER, Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Sandrine COSSERAT), Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Adrien ETIENNE (procuration à Nathalie VANNI), Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nathalie VANNI

. **OBJET** : **Demande de classement de la commune de Volonne en commune touristique.**

Vu le code du tourisme, et notamment les articles L133-11 et suivants ;

Vu les éléments démontrant l'existence d'une capacité d'accueil touristique adaptée, d'animations régulières, d'équipements et de services en lien avec l'activité touristique,

Considérant que la commune de Volonne répond aux critères définis pour l'obtention de la dénomination de « commune touristique »,

Considérant l'intérêt pour la commune d'obtenir ce classement afin de valoriser son attractivité, renforcer son identité touristique et structurer son offre,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (11 voix POUR)** :

- **APPROUVE** la demande de classement de la commune de Volonne en tant que commune touristique au sens de l'article L.133-11 du Code du tourisme ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à constituer le dossier de demande et à le transmettre aux services de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;
- **CHARGE** Mme le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Sandrine COSSERAT.

La Secrétaire de séance,

Nathalie Vanni

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.